

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

#### Arrêté du 22 mai 2026 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène

NOR : AGRG2613488A

*Publics concernés* : les opérateurs détenant des volailles ou autres oiseaux captifs.

*Objet* : abaissement du niveau de risque épizootique d'influenza aviaire hautement pathogène à « Négligeable » sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cet arrêté qualifiant le niveau de risque influenza aviaire hautement pathogène est pris à la suite d'une amélioration de la situation sanitaire dans l'avifaune sauvage.

*Entrée en vigueur* : le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

*Application* : l'arrêté est pris en application de l'arrêté du 25 septembre 2023 relatif aux mesures de surveillance, de prévention, de lutte et de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 221-1-1 ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2023 relatif aux mesures de surveillance, de prévention, de lutte et de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ;

Vu l'avis n° 2016-SA-0245 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à « l'ajustement des niveaux de risque d'infection par l'influenza aviaire hautement pathogène, quelle que soit la souche, des oiseaux détenus en captivité sur le territoire métropolitain à partir des oiseaux sauvages » en date du 10 juillet 2017 ;

Vu l'avis n° 2022-SA-0138 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à « la réévaluation des critères d'élévation et de diminution du niveau de risque en raison de l'infection de l'avifaune par un virus influenza aviaire hautement pathogène » en date du 21 novembre 2022 ;

Considérant la situation favorable vis-à-vis de l'infection de l'avifaune sauvage migratrice par l'influenza aviaire hautement pathogène en France et dans les pays voisins,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le niveau de risque épizootique, tel que mentionné à l'article 4 de l'arrêté du 25 septembre 2023 susvisé, est qualifié de « Négligeable » sur l'ensemble du territoire métropolitain.

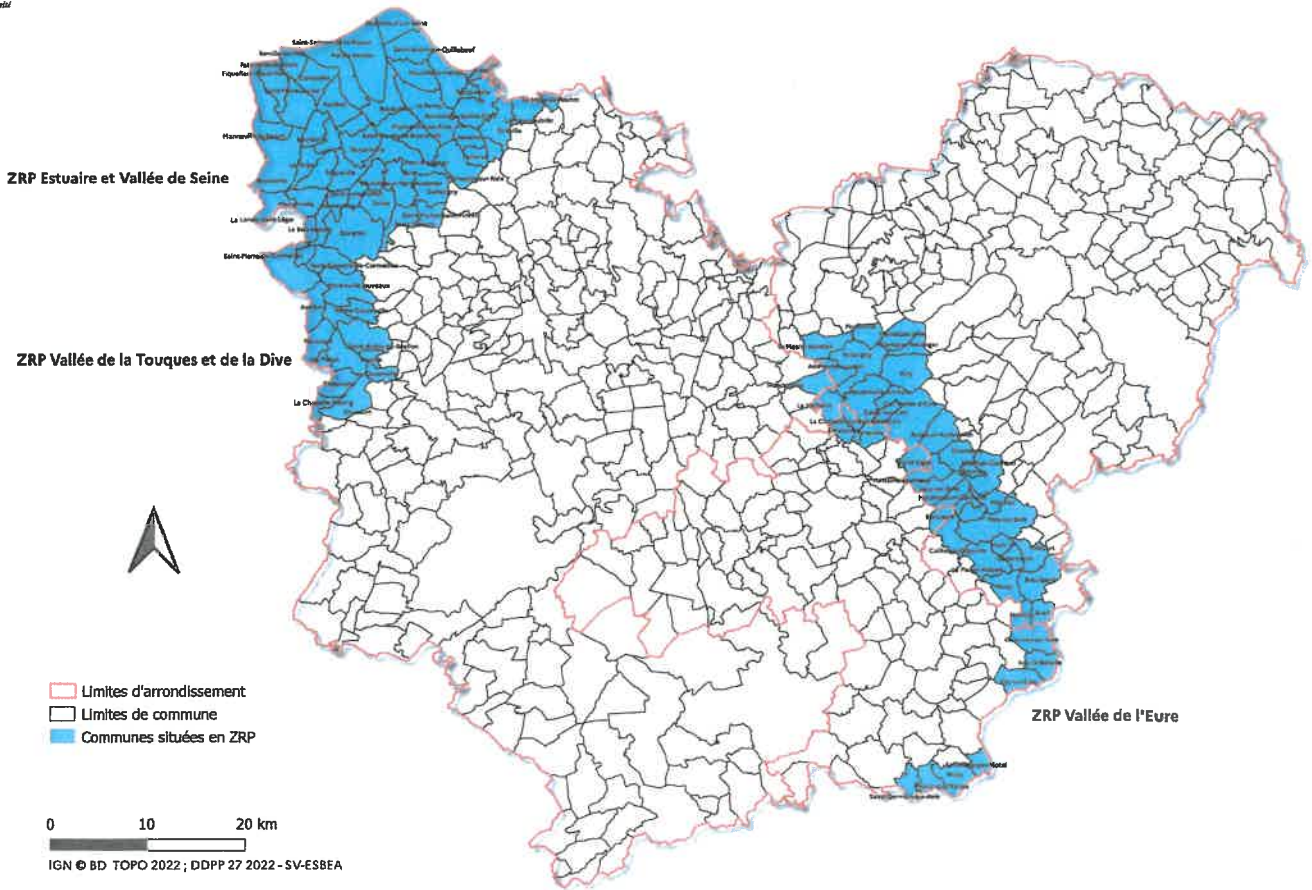
**Art. 2.** – L'arrêté du 21 avril 2026 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène est abrogé.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 mai 2026.

Pour la ministre et par délégation :  
La directrice générale adjointe de l'alimentation,  
M.-C. LE GAL

## Influenza aviaire : liste des 110 communes du département de l'Eure situées en Zones à risque particulier (ZRP)



## Influenza aviaire : liste des 110 communes du département de l'Eure situées en Zones à risque particulier (ZRP)

Acquigny	Bueil	Duranville	Hardencourt-Cocherel	Ménilles	Rouvray	Saint-Vigor
Ailly	Callouet-Orgeville	Émalleville	La Haye-Aubrée	Merey	Saint-Aubin-de-Scellon	Selles
Aizier	Cailly-sur-Eure	Épaignes	La Haye-de-Routot	Le Mesnil-Jourdain	Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	Thiberville
Amfreville-sur-Iton	Campigny	Étréville	Hécourt	Mesnil-sur-l'Estrée	Saint-Georges-Motel	Tocqueville
Asnières	Cauverville-en-Roumois	Ézy-sur-Eure	Heudebouville	Morainville-Jouveaux	Saint-Germain-sur-Avre	Le Torpt
Autheuil-Authouillet	Chambray	Fains	Heudreville-sur-Eure	Muzy	Saint-Maclou	Tourville-sur-Pont-Audemer
Bailleul-la-Vallée	La Chapelle-Bayvel	Fatouville-Grestain	Hondouville	Neuilly	Saint-Mards-de-Blacarville	Toutainville
Barville	La Chapelle-du-Bois-des-Faulx	Fiquefleur-Équainville	Houlbec-Cocherel	Pacy-sur-Eure	Saint-Martin-Saint-Firmin	Triqueville
Berville-sur-Mer	La Chapelle-Hareng	Fontaine-Bellenger	Irreville	Le Perrey	Sainte-Opportune-la-Mare	Trouville-la-Haule
Beuzeville	Colletot	Fontaine-la-Louvet	Ivry-la-Bataille	Piencourt	Saint-Pierre-de-Cormelles	La Vacherie
Le Bois-Hellain	Conteville	Fontaine-sous-Jouy	Jouy-sur-Eure	Pinterville	Saint-Pierre-du-Val	Valletot
Boncourt	Cormelles	Fort-Moville	La Lande-Saint-Léger	Les Places	Saint-Samson-de-la-Roque	Vannecroq
Boulleville	Corneville-sur-Risle	Foulbec	Manneville-la-Raoult	Le Plessis-Hébert	Saint-Siméon	Vaux-sur-Eure
Bouquelon	Crosly-sur-Eure	Fresne-Cauverville	Manneville-sur-Risle	Pont-Audemer	Saint-Sulpice-de-Grimbouville	Vieux-Port
Bourneville-Sainte-Croix	Clef Vallée d'Eure	Gadencourt	Marais-Vernier	Les Préaux	Saint-Sylvestre-de-Cormelles	
Breuilpont	Drucourt	Garennes-sur-Eure	Martainville	Quillebeuf-sur-Seine	Saint-Symphorien	